

RAPPORT DE MAJORITÉ DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Jean Tschopp et consorts - Plus de diversités dans nos Polices

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le mardi 8 décembre 2020 au Swiss Tech Convention Center (STCC) sur le site de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) à Ecublens, afin de traiter de cet objet. Pour cette séance, la commission était composée de Mesdames Carine Carvalho, Alice Genoud, Florence Gross, Nathalie Jaccard ; Messieurs François Cardinaux, Philippe Ducommun, Julien Eggenberger, Claude Matter, Denis Rubattel, Jean Tschopp et le soussigné, président-rapporteur.

Pour cette séance, Madame la Conseillère d'État Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES) était accompagnée de Madame Olivia Cutruzzola, Cheffe de la section prévention criminelle et relation citoyens à la Police cantonale (Polcant) et de Madame Christèle Borloz, Directrice des ressources humaines à la Polcant.

Les notes de séances, qui ont servi à l'élaboration du présent rapport, ont été prises par Madame Marie Poncet-Schmid, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC). Le président-rapporteur soussigné et les membres de la commission l'en remercient vivement.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le Grand Conseil est attaché aux forces de police, qui pratiquent un métier difficile et méritent leur soutien. La diversité de la population caractérise le Canton de Vaud. L'insertion des étrangers, qui représentent un tiers de la population, est un atout. Cet objet propose d'ouvrir l'accès à la police aux personnes titulaires d'un permis C. Dans le domaine de la sécurité, c'est déjà le cas pour les agents de détention. De plus, les cantons de Neuchâtel et du Jura permettent aux étrangers avec un permis C de devenir policiers. Le motionnaire a reçu le témoignage de plusieurs personnes étrangères qui auraient voulu servir dans la police. Selon lui, il faut raisonner, d'abord, sur la base des compétences métier. Une police reflétant la diversité de la population est un atout, parler une ou plusieurs langues de la migration facilite les contacts avec la population et permet de détendre certaines situations difficiles.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

La Conseillère d'État rappelle d'abord, que pour entrer dans la police, il faut être suisse ou suivre la procédure de naturalisation qui doit être terminée au plus tard avant la fin de l'école d'aspirants.

Point sur la situation vaudoise :

- En 2017 (pour l'école d'aspirants de 2018) : 442 dossiers reçus, 30 candidats étrangers, dont 10 non titulaires d'un permis C ;
- En 2018 (pour l'école d'aspirants de 2019) : 456 dossiers reçus, 23 candidats étrangers, dont 2 non titulaires d'un permis C) ;
- En 2019 (pour l'école d'aspirants de 2020) : 437 dossiers reçus, 23 candidats étrangers, dont 4 non titulaires d'un permis C

Les nationalités représentées sont nombreuses : Albanie, Autriche, Belgique, Cameroun, Canada, Espagne, France, Italie, Macédoine, Maroc, Portugal, Russie, Suède, Swaziland, Tunisie, Ex-Yougoslavie.

En Suisse, 4 cantons acceptent les étrangers dans leurs rangs (Neuchâtel, Jura, Bâle-Campagne, Schwyz). Voici un aperçu pour les cantons romands :

- Neuchâtel : Effectif de 412 policiers, dont 4 personnes titulaires d'un permis C, d'origine française. Depuis 2020, 2 des policiers se sont naturalisés. À l'école d'aspirant, 1 aspirant avec permis C ;
- Jura : Effectif de 140 policiers, 0 personne titulaire d'un permis C. Par le passé, les personnes engagées avec un permis C se sont naturalisées depuis.

La situation en Europe :

En France, le système permet le recrutement des personnes provenant de l'Union européenne (UE). En Allemagne, selon les Länder, il est possible de travailler dans la police sans être citoyen allemand, à condition de provenir d'un pays membre de l'UE. Au Luxembourg et au Royaume-Uni, la nationalité du pays de résidence n'est pas exigée.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Des discours et opinions très diversifiés se sont manifestés :

Certains députés sont pour ouvrir la formation aux personnes titulaires d'un permis C, et qui ne demandent pas une naturalisation. Cela fait déjà quelques années que ces candidats vivent en Suisse et que les demandes de naturalisation sont longues et compliquées. Un député annonce que seule l'école de police demande encore la nationalité suisse.

Pour les opposants à cette motion, les candidats doivent être suisses ou titulaires d'un permis C avec une demande de naturalisation dans les 2 ans à venir.

Le métier de policier implique de lourdes responsabilités. La police représente la loi, la sécurité et de par leur mission, les valeurs du pays. C'est le sens inverse de la motion qui prévaut : D'abord le 1^{er} pas vers l'intégration voire la confirmation des valeurs du canton et du pays pour, ensuite être assermenté comme policier.

L'autorité se met d'accord avec le candidat dans le suivi de sa naturalisation pour s'assurer de l'obtention de son passeport suisse avant son assermentation.

Suite à ces discussions, il en ressort, qu'à la suite de chaque campagne annuelle de recrutement, parmi les quelques 450 dossiers, entre 40 et 50 candidats sont pris pour la gendarmerie et moins d'une dizaine pour la police de sûreté et judiciaires. La Conseillère d'État rajoute que lors du recrutement, l'État veille à la diversité de genre, d'origine et de langue. Les polices du canton possèdent, en leur sein, beaucoup de gens ayant une double nationalité.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération de la motion

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération cette motion par 6 voix pour et 5 voix contre.

Les Tavernes, le 27 janvier 2021.

Le rapporteur de majorité :
(Signé) Éric Sonnay